



La Réforme des  
Rythmes Scolaires

Eskola erritmoen  
Erreforma

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Lurralde Hezkuntza Proiektua

---

Ville d'USTARITZ

Uztaritzeko herria



Rédigé par  
k idatzia  
Piero Prudeniano



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	page 5
<b>La réforme des rythmes scolaires</b>	
Le cadre juridique	page 7
Le questionnaire	page 7
Périmètre du territoire concerné	page 8
<b>Le Projet Educatif Territorial (P.Ed.T.)</b>	
Principes fondamentaux	page 10
Objectifs éducatifs	page 11
Ressources mobilisées	page 11
Evaluation du P.Ed.T.	page 15
<b>Organisation de la journée scolaire</b>	
Organisation du Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	page 17
Organisation du Mercredi	page 20
Organisation du Centre de Loisirs	page 22
<b>Organisation du Temps d'Activités Périscolaires</b>	
Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)	page 23
Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)	page 24
Les Activités Périscolaires Municipales (A.P.M.)	page 26
L'information des familles	page 28
<b>Réglementation du Temps d'Activités Périscolaires</b>	
Dispositions relatives à l'accueil et l'accès au service	page 29
Dispositions relatives aux inscriptions	page 30
Exemple de programme d'activités	page 32
<b>Conclusion</b>	page 33
<b>Annexes</b>	
Le questionnaire	page 35
Les résultats des questionnaires	page 39
Fiche poste Coordonnateur des T.A.P.	page 43
Exemple fiche inscription aux T.A.P.	page 46
Fiche de renseignement Prestataires	page 47
Fiche de renseignement Agents Animation	page 48





## INTRODUCTION

Pour la Commune d'Ustaritz, la réforme des rythmes scolaires concernera la rentrée 2014.

Il s'agit de mettre en œuvre une réorganisation du système éducatif français :

- **plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire ;**
- **qui doit faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives, culturelles ou artistiques.**

Cette réforme doit permettre une articulation renforcée des différents temps éducatifs afin de proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent, rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active.

La réforme des rythmes impose de redéfinir les horaires de l'école maternelle et primaire au plus tard en septembre 2014. L'année scolaire 2013-2014 est donc l'occasion, pour la collectivité territoriale d'Ustaritz, d'engager une démarche de construction d'un Projet Educatif Territorial (P.Ed.T.).

Le P.Ed.T. est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

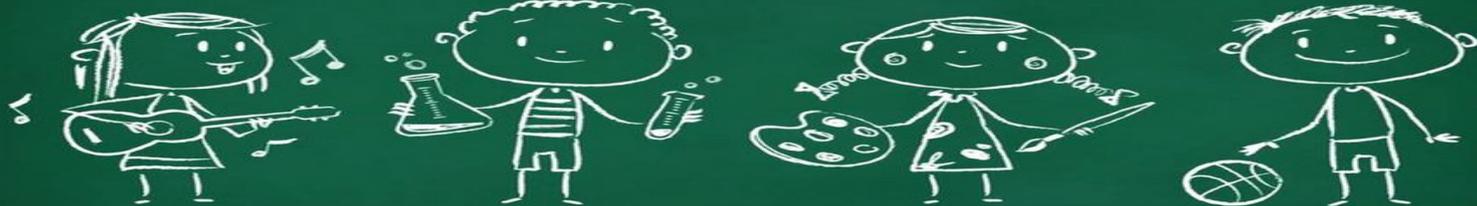
Mobiliser tous les acteurs éducatifs va permettre, d'une part, de renforcer la cohérence des services éducatifs et, d'autre part, d'améliorer les services rendus par la collectivité :

- les accueils périscolaires des enfants (matin/soir) ;
- le service de restauration ;
- les accueils de loisirs extrascolaires dédiés aux enfants et aux jeunes (centres de loisirs, lieux d'éducation artistique et culturelle, d'activités physiques et sportives...)
- l'évaluation de la qualité des activités et leur adaptation aux besoins de tous les enfants et de toutes les familles du territoire.

L'objectif du P.Ed.T. est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Aux côtés des écoles, d'autres institutions visent l'acquisition de connaissances et de performances précises : les établissements publics culturels et sportifs (Musées, écoles de musique / de danse / de sports / de théâtre / d'arts plastiques...), les structures privées ou associatives (clubs culturels, scientifiques ou sportifs).

Les temps périscolaires peuvent également se définir selon leur finalité éducative : l'accueil et la convivialité, le soutien, la découverte, l'initiation, l'approfondissement puis le perfectionnement.



Les collectivités peuvent mettre en place des activités périscolaires qui se situeront après le temps d'enseignement. Ces activités sont facultatives et placées sous la responsabilité de la collectivité.

Les nouvelles activités périscolaires enrichissent l'accueil périscolaire actuel : elles sont proposées à tous les enfants et s'inscrivent dans un projet cohérent et concerté.

Les temps d'activités périscolaires (T.A.P.) :

- favorisent les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétence de chacun ;

- contribuent à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Les activités, en lien avec les besoins/les attentes des enfants, sont axées prioritairement sur les loisirs (ces activités sont à caractère culturel, artistique, sportif, éco-citoyen ou techno-scientifique) et les contenus sont adaptés à l'âge des enfants.

Au-delà de la cohérence des interventions des partenaires et de la qualité éducative des services proposés pour la rentrée 2014, l'objectif est aussi de combattre les inégalités scolaires ou d'accès aux loisirs éducatifs, à la santé, aux arts, à la culture, aux technologies numériques, à la citoyenneté...

L'école primaire est un des piliers majeurs de la formation, du développement et de la consolidation des compétences qui seront l'ancrage des futurs apprentissages.

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain ; ils sont libres de pouvoir choisir leur propre avenir en participant activement à la vie de la communauté à laquelle ils appartiennent, seulement s'ils acceptent et font leurs les règles du vivre ensemble et de la relation avec l'autre, en structurant leur propre personnalité, en restant ouvert au changement.

Les écoles veillent à promouvoir le bien-être de l'enfant.

Chaque élève a un monde à lui qui doit être découvert et valorisé : le respect des différences et des individualités est un des enjeux majeurs de l'école pour que tous les élèves puissent se construire et accéder à leur autonomie en interaction avec les autres.

En ce sens, la Mairie d'Ustaritz développe déjà une politique Jeunesse et Sport à l'attention des enfants de tous les âges, quelque soit leur milieu socioculturel.

Dans ce cadre, avec le P.Ed.T., la commune souhaite tirer profit des nouveaux temps d'activités périscolaires pour accompagner les enfants des trois écoles publiques d'Ustaritz (Arruntz, Herauritz et Idekia) et d'une école privée (Ikastola) dans leur développement, les amener à se découvrir et à découvrir le monde qui les entoure, afin d'être un complément, une continuité à l'action éducative des parents et de l'école.

L'école privée St.Vincent, présente sur le territoire d'Ustaritz, souhaite prendre encore un an de réflexion et intégrerait le dispositif à partir de la rentrée 2015.

L'objectif de la première année sera de définir un projet commun, en fonction des besoins des familles, des enfants et des réalités du territoire, mais aussi et surtout d'initier des échanges constructifs et réguliers dans une perspective d'amélioration continue des services éducatifs.



## LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### Le cadre juridique

Les principes généraux fixés par le cadre réglementaire national pour l'organisation du temps scolaire dans le premier degré, sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées ;
- 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- la durée maximale de la journée d'enseignement est de 5 heures 30 et celle de la demi-journée de 3 heures 30 ;
- la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 heure 30<sup>1</sup>.

Par ailleurs, des Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires.

Ces A.P.C., dispensées par les enseignants, servent non seulement à apporter un aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, mais aussi à accompagner le travail personnel des élèves ou à organiser une activité prévue par le projet d'école en lien avec le projet éducatif territorial.

Les écoles privées sous contrat n'ont pas l'obligation d'appliquer ces principes généraux : toutefois à Ustaritz, l'Ikastola mettra en œuvre une organisation du temps scolaire comparable à celle applicable aux écoles publiques d'Arruntz, Herauritz et Idekia ; à compter de la rentrée 2015, l'école privée St. Vincent appliquera également les principes de cette réforme.

L'organisation du temps scolaire, décidée dans le cadre de la nouvelle procédure, sera valable pour une période de trois ans maximum.

### Le questionnaire

La commune d'Ustaritz a choisi d'adopter les nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014. Cette réforme a suscité chez les familles principalement, mais dans les écoles et toute la communauté en général, de nombreuses réactions : inquiétudes ou interrogations tout autant que satisfaction et intérêt. Associer les parents aux professionnels de l'éducation, aux associations locales et aux enfants, nous a permis de mieux mesurer les avantages et les inconvénients des différents emplois du temps, anticiper les conséquences et justifier les choix auprès du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.A.S.E.N.).

---

<sup>1</sup> Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires



Cela nous a permis de rédiger en avant-propos, le Projet d'Organisation du Temps Scolaires (P.O.T.S.), approuvé en Décembre 2013 et présenté aux familles en début année.

Il contenait les choix envisagés par les acteurs éducatifs locaux, conformément aux principes dictés par le cadre réglementaire.

Afin de faire connaître les modalités de mise en œuvre de cette réforme et d'en apprécier les effets concrets, la Mairie d'Ustaritz a adressé une deuxième enquête aux élèves concernés (uniquement pour les écoles publiques par décision de l'équipe municipale alors en place).

Le questionnaire portait sur l'organisation de la semaine scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi), sur le fonctionnement des T.A.P. et la planification spécifique du mercredi.

Il comportait également une question ouverte qui invitait les familles à faire part de leurs observations et propositions.

Cette enquête, à laquelle plus de 60% des familles ont répondu (172 retour sur 285 questionnaires), pour un total de 72% des élèves concernés par la réforme, nous a fourni une piste qui nous a permis de dessiner un projet éducatif plus conforme et près des besoins des enfants et des exigences de la collectivité.

### **Périmètre du territoire concerné**

Le P.Ed.T. concerne le territoire de la ville d'Ustaritz : 6525 habitants (au 1<sup>er</sup> Janvier 2014), étendu sur une superficie de 3275 ha, située dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

A la suite du changement de la majorité municipale en Mars 2014, la nouvelle équipe en place a souhaité intégrer les écoles privées qui le souhaitaient dans ce dispositif.

Les écoles concernées par la réforme sont les trois écoles publiques d'Arruntz, Herauritz et Idekia, et l'Ikastola, pour un total de 499 enfants.

A partir de la rentrée 2015 seront ajoutés les 181 enfants de l'école St. Vincent.

#### **Ecole **ARRUNTZ****

Route de l'école

Karine MONTEILLET

05 59 93 01 94

ecole.arruntz@free.fr

#### **Ecole **HERAURITZ****

Place du Fronton

Stéphane MIGNON

05 59 93 06 82

ce.0641141t@ac-bordeaux.fr

#### **Ecole **IDEKIA****

Place du Labourd

Laurent CARRERE-GEE

05 59 93 01 69

ecoleidekia@orange.fr

#### **IKASTOLA**

Bilgune Plaza

Lucile DARRIGRAND

05 59 93 09 94

ustaritzekoikastola@gmail.com

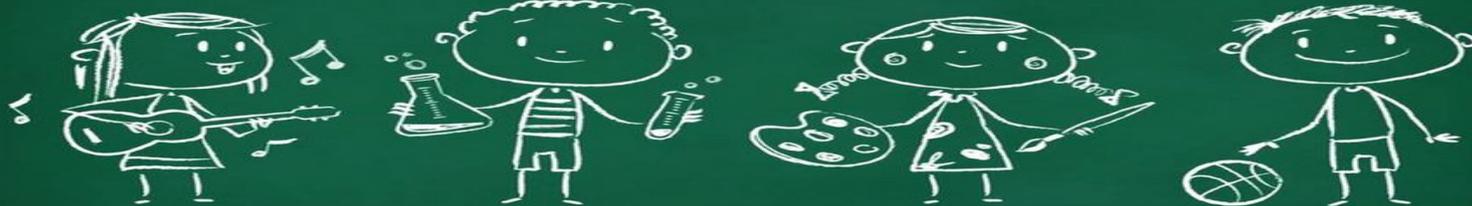
#### **Ecole **ST. VINCENT****

Place du Labourd

Laurent AGUERGARAY

05 59 93 06 05

stvincent.ustaritz@wanadoo.fr



Les élèves sont partagés :

- en 7 classes maternelles pour un total de 188 enfants ;
- en 13 classes élémentaires pour un total de 311 enfants<sup>2</sup>.

Etablissement	Maternelle		Elémentaire		Total élèves
	N. classes	N. élèves	N. classes	N. élèves	
<b>Arruntz</b>	1	38	3	81	<b>119</b>
<b>Herauritz</b>	1	27	3	71	<b>98</b>
<b>Idekia</b>	2	65	4	100	<b>165</b>
<b>Ikastola</b>	3	58	3	59	<b>117</b>

Au sein de la collectivité, le P.Ed.T. prévoit une qualité de services et d'activités égale pour tous, dans tous les quartiers, étant entendu que la sociologie de la population est relativement hétérogène et diversifiée.

Il s'accompagne d'une volonté politique forte de la Municipalité de permettre à chaque enfant d'accéder à des parcours d'initiations et de découvertes riches et variés.

---

<sup>2</sup> Chiffres provisoires



## LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

### Principes fondamentaux

Le P.Ed.T. assure la cohérence des pratiques éducatives d'un territoire.

Il n'est pas un simple outil local de coordination d'actions juxtaposées mais le moteur d'une véritable dynamique de coopération entre les membres de la communauté éducative locale, comprenant les pouvoirs publics et les autres acteurs institutionnels, qu'ils relèvent de l'Etat ou des collectivités territoriales, des établissements scolaires, des associations, des enfants, des jeunes, des parents et, plus largement, des habitants du territoire.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'État et les autres partenaires.

L'idée centrale est de faciliter l'accès de tous les enfants aux activités sportives, culturelles ou artistiques, rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active.

Ce projet vise à :

- **aider chaque enfant à construire sa personnalité pour apprendre à se respecter ;**
- **apprendre à tous le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des valeurs de chacun ;**
- **aider les enfants à devenir responsables et respectueux des valeurs citoyennes ;**
- **développer la curiosité intellectuelle des enfants en leur faisant découvrir de nouvelles activités et diversifier leurs centres d'intérêts qui peuvent s'étendre en dehors du temps scolaires.**

Les activités doivent permettre aux jeunes de développer tout leur potentiel dans les domaines physiques et intellectuels, de la découverte, du jeu et de l'expression : elles sont adaptées à leurs possibilités et prennent en compte leurs intérêts.

Le P.Ed.T. place l'enfant au cœur du dispositif, en référence aux choix éducatifs, didactiques, organisationnels et méthodologiques de la Collectivité.



Ces choix visent à développer :

➤ **La capacité d'être ensemble :**

- valorisation des diversités comme élément de richesse et comparaison ;
- respect et acceptation des règles ;
- coopération positive visant l'intérêt collectif.

➤ **L'autonomie :**

- capacité de travailler d'une manière personnelle, à la réalisation d'une tâche ;
- prise de conscience de la responsabilité individuelle au sein du groupe.

➤ **La créativité :**

- trouver son propre chemin pour résoudre des situations nouvelles ;
- développer la pensée critique.

## **Objectifs éducatifs**

Ce projet vise à permettre à tous les enfants l'apprentissage et la compréhension de la richesse et des différences de l'Autre, dans un esprit d'écoute, de tolérance et de partage.

✓ **Développer la personnalité de l'individu :**

On ne peut grandir et s'épanouir qu'en accédant à la connaissance de soi pour mieux se projeter vers les autres et à travers le monde.

C'est pourquoi la Mairie d'Ustaritz souhaite, à travers son projet éducatif, aider les enfants à enrichir leur personnalité en stimulant leur créativité, en développant et en renforçant leur potentiel.

✓ **Favoriser l'accès à la citoyenneté :**

Le respect des autres et de l'environnement est une valeur éducative qui associe valeurs individuelles et valeurs collectives.

Pour se construire, l'enfant a besoin des autres parce qu'il est un être social.

## **Les ressources mobilisées**

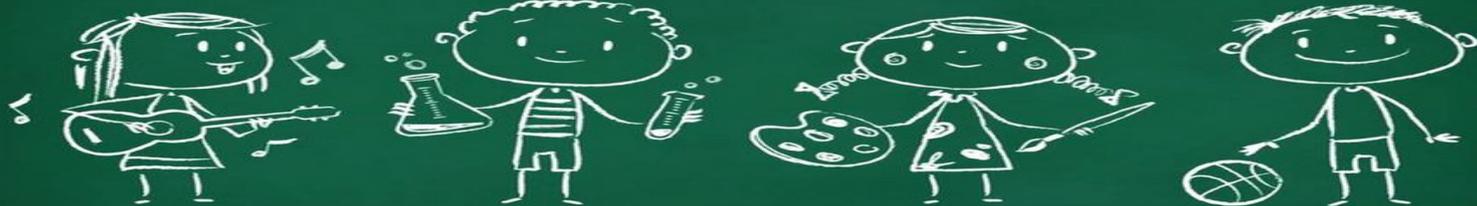
➤ **LES MOYENS HUMAINS**

Pour permettre et faciliter la mise en place du projet éducatif, plusieurs partenaires, institutionnels, municipaux et financiers sont sollicités.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du P.Ed.T. relèvent d'un travail cohérent et transversal entre la collectivité territoriale et ses partenaires (écoles, associations...).

Les ressources humaines présentes dans les écoles sont :

- les **Enseignants** : ils jouent un rôle essentiel puisque ce sont eux qui établissent les liens entre les différents pôles du processus enseignement-apprentissage.



Ils doivent planifier, organiser, traiter et transformer les savoirs pour en faciliter l'apprentissage par les élèves. Leur rôle est de les guider et les accompagner ;

- les **Agents des Services Communaux** : ils constituent l'ensemble du personnel dont dispose la Collectivité.

Ils interviennent entre autres :

- au Centre de Loisirs
- à la Médiathèque
- dans le service Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.)
- à la piscine (Educateurs Sportifs)
- dans les écoles (ATSEM\*)

❖ *les **Animateurs** : ils participent à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique qui guident leurs activités. Ils assurent la sécurité physique, morale et affective des mineurs qu'ils encadrent, en application du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Ils participent à la communauté éducative et seront amenés à intervenir dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires.*

❖ *les **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles\*** (ATSEM) : ils sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants ainsi que de la préparation et du nettoyage des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Ils participent à la communauté éducative et seront amenés à intervenir dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaires ;*

- les **Prestataires des services** : mandatés par l'organisateur, ils ont pour mission de créer des ateliers d'activités pédagogiques et ludiques au sein de chaque établissement ;

- les **Stagiaires (BAFA/Lycée St. Joseph)** : un animateur stagiaire est un animateur candidat au BAFA ou à une formation diplômante (ex. CAP Petite Enfance) qui a suivi une session théorique de formation. Il appartient au directeur de la structure de mettre en place, dès l'embauche de l'équipe d'animation, un dispositif permettant aux stagiaires d'acquérir une pratique et de poursuivre leur formation. Il est aussi de sa responsabilité de porter une appréciation sur leurs stages pratiques.

- les **Bénévoles** : toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial, pourrait intégrer le dispositif ;

- le **Comité de Pilotage** : il assure le suivi et l'évaluation globale du projet.

Il se réunit au minimum trois fois par an.

Le comité de pilotage est composé de :

- \* Représentants de la Commune d'USTARITZ (Elus + Agents)
- \* Partenaires institutionnels : CAF, DDSCS
- \* Education nationale – enseignants
- \* Parents d'élèves et familles
- \* Associations



- le(s) **Coordonnateurs des T.A.P.** : s(s) assure(nt) la mise en œuvre du projet d'animation dans le cadre de la réforme des Rythmes Scolaires :

- ✓ organiser les accueils dans le cadre de la réglementation fixée par la DDSCS ;
- ✓ traduire en actions concrètes les objectifs du service en lien avec le projet éducatif ;
- ✓ programmer, planifier et mettre en œuvre le projet d'animation sur les T.A.P. ;
- ✓ assurer la gestion financière et administrative de ce temps d'accueil ;
- ✓ faciliter la transition entre milieu familial et milieu scolaire.

Ses fonctions sont :

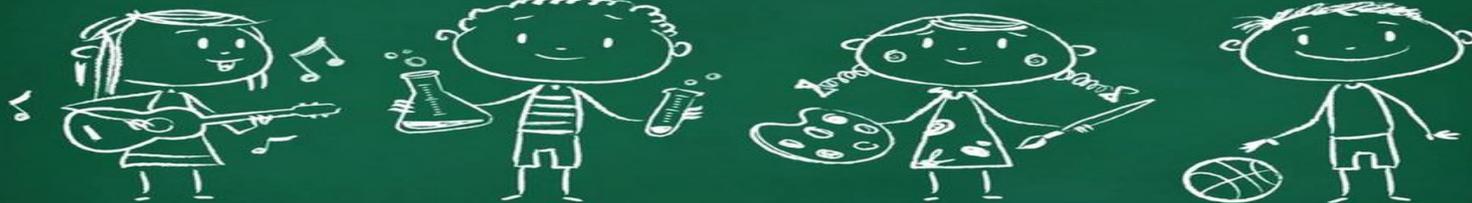
- ✓ Gérer/Organiser les « Acti' » (budget, administration, pédagogie) ;
- ✓ Accueillir les familles (parents et enfants) ;
- ✓ Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe et des locaux ;
- ✓ Gérer et encadrer une équipe d'agents d'animation ;
- ✓ Assurer la diffusion de l'information des programmes d'animation.

- le **Comité Technique** : il est chargé de l'animation et du suivi des ateliers, de la collecte et de la synthèse des travaux visant à proposer les modalités pratiques de :

- la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs ;
- la réflexion portant sur les orientations du Projet Educatif Territorial à partir d'une conception affirmée de la place de l'enfant.

Le Comité Technique permanent est composé de :

- \* élus de la Commune d'USTARITZ
- \* responsable du Service « Vie Scolaire / Jeunesse / Sports »
- \* responsable(s) du Centre de Loisirs
- \* représentant ressource humaine
- \* éducateurs sportifs
- \* responsable service T.I.C.
- \* responsable de la Médiathèque



Ressources humaines intervenants pendant les T.A.P. :

Position	Nombre/Etablissement			
	Arruntz	Herauritz	Idekia	Ikastola
<b>Enseignants</b>	5	4	7	6
<b>AGENTS COMMUNAUX</b> <b>21 agents</b>				
<b>Educateurs Sportifs</b>	5 Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (variable selon les jours) – disponible du Lundi au Jeudi			
<b>TIC</b> (Techniques de l'Information et Communication)	1 (à confirmer selon disponibilités)			
<b>Médiathèque</b>	1 (à confirmer selon disponibilités)			
<b>Animateurs</b>	1	2	3	3
<b>ATSEM</b> (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	2	1	1	1
<b>Coordonnateur des T.A.P.</b>	1 Diplôme niveau IV			
<b>Autre intervenants</b> (associations, professionnels, stagiaires, bénévoles)	<b><u>A déterminer en fonction des besoins</u></b>			

### ➤ LES LOCAUX

Cette nouvelle organisation implique la mobilisation de multiples salles et espaces pour les activités qui se dérouleront pendant les T.A.P.

Toutes les activités seront proposées, en priorité, dans les locaux des écoles (classes, cour interne, salles divers, etc.) ; néanmoins, compte tenu du temps d'activité, les installations et bâtiments situés à proximité immédiate des établissements scolaires pourront être investis (Complexe sportif de Kiroleta, Salle Bilgune, Frontons...).



- **Ecole Arruntz :**  
salle artistique  
salle de motricité  
cour  
préau  
milieu naturel proche  
jardin  
salle informatique  
salle sciences  
bibliothèque  
fronton
  
- **Ecole Herauritz :**  
salle polyvalente  
salle informatique  
salles de classe  
cour  
préau  
fronton  
milieu naturel proche  
jardin
  
- **Ecole Idekia :**  
salle réunion  
salle vidéo  
bibliothèque  
cour  
préau  
fronton  
salle informatique  
milieu naturel proche  
jardin  
3 grandes salles
  
- **Ikastola :**  
salle polyvalente  
salles de classe  
cour  
préau  
bibliothèque

## **Evaluation du P.Ed.T**

L'évaluation du P.Ed.T constitue un enjeu majeur, partagé par l'ensemble des partenaires et nécessaire à la cohérence de la politique éducative à l'échelle du territoire.

### **Objectif :**

Juger la pertinence du projet (critères permettant de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire), son efficacité (la comparaison entre les objectifs fixés et les résultats atteints), son impact (permettant de mesurer les retombées positives ou négatives de l'action sur les publics concernés, à moyen et long termes).



### **Moyens :**

Collecter les perceptions des acteurs dès la mise en place du projet pour maintenir/améliorer une offre éducative riche et variée en s'appuyant sur :

#### **La continuité entre les projets scolaires, les projets d'activités et les projets des parents**

- prise en compte du bien-être quotidien des enfants,
- transitions préparées et vécues conjointement (lieux et temps de présence commune),
- partage des locaux, des règles de vie.

#### **La conformité à la réglementation et aux intentions affichées dans le P.Ed.T**

- accessibilité à toutes les familles : tarifs, modalités d'inscription, communication...,
- continuité avec la vie collective au sein de l'école,
- choix de l'enfant et inscription par les parents.

#### **La qualité de l'activité**

- adaptation des contenus, des méthodes, des locaux aux besoins de tous les enfants,
- qualification des intervenants et taux d'encadrement adaptés,
- progression pour accompagner le développement de l'enfant.

### **Outils :**

- questionnaire de satisfaction envoyé aux familles,
- questionnaire/entretien auprès des différents acteurs du P.Ed.T. (enseignants, agents communaux, ATSEM, animateurs, associations...),
- élaboration d'un rapport examiné par le Comité de Pilotage.



## ORGANISATION DE LA JOURNEE SCOLAIRE

### Organisation du Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

La journée sera organisée en tenant compte des rythmes et des temps des enfants et intégrera des moments de vie quotidienne liés notamment aux besoins « primaires » (alimentation, repos, sécurité...), à des moments d'apprentissage suivis de périodes de loisirs, jeux libres et organisés, et des activités visant à favoriser un parcours éducatif cohérent et de qualité dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

L'enseignement prend en compte les exigences et les besoins individuels de l'élève en conformité et en respectant les rythmes et les modalités d'apprentissage de chacun.

La pratique éducative renvoie aux critères suivants:

- respect de l'unité psycho-physique de l'enfant : l'éducation doit tendre à un développement intégral et harmonieux de la personne, visant à la fois aux aspects cognitifs, ainsi qu'aux aspects physiques, affectifs et relationnels ;

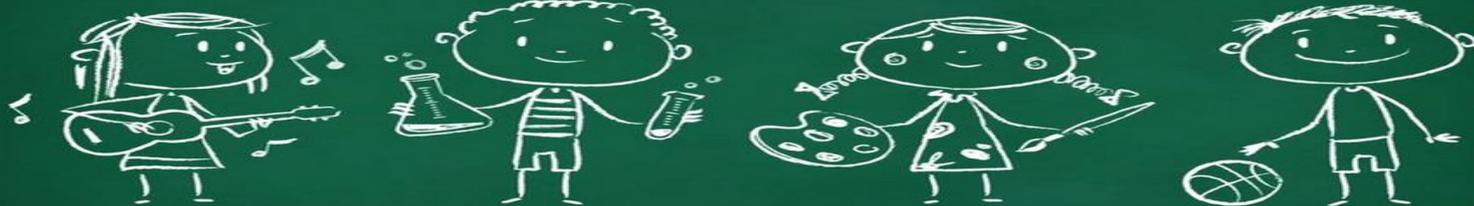
- fonction éducative de l'exemple : les valeurs fondamentales de la tolérance, la coexistence démocratique, la solidarité, ne peuvent pas simplement être « transmises » par l'adulte à l'enfant, ils doivent d'abord être concrètement pratiquées par les adultes dans le cadre de la vie scolaire quotidienne ;

- aptitude à la recherche : fournir aux enfants des outils pour construire sa propre interprétation de la réalité, à mettre constamment en comparaison avec celle des ses copains, ainsi, même l'erreur devient élément de réflexion et de discussion ;

- promotion de la coopération : la communauté éducative représente un lieu fondamental pour la croissance des enfants.

La discussion et la comparaison « parmi les pairs » sont des moyens qui favorisent non seulement le développement social et affectif, mais aussi cognitif.

La coopération, entre les différents groupes et classes, est également un outil pour consolider et partager les connaissances et les expériences.



## EMPLOIS du TEMPS

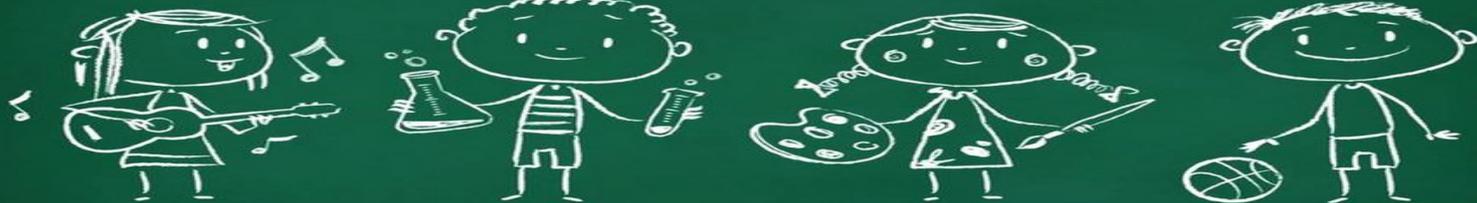
ECOLES PUBLIQUES d'ARRUNTZ, HERAURITZ et IDEKIA :

7h30 / 8h35	Accueil Péricolaire	
8h45 / 12h00	Enseignement	
12h00 / 13h30	Cantine	
13h30 / 15h30	Enseignement	
15h30	Sortie des élèves	
15h30 / 16h30	Départ	Temps d'Activités Péricolaires (T.A.P.)
16h30 / 18h30		Accueil Péricolaire

- ❖ Entre **7h30** et **8h35** : **accueil péricolaire** au sein de chaque école assuré par des animateurs et des ATSEM ;
- ❖ de **8h35** à **8h45** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **8h45** à **12h00** : les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Education Nationale, en temps d'Enseignement ;
- ❖ entre **12h00** et **13h20** : restauration et **garderie** au sein de chaque école encadrées par du personnel communal ;
- ❖ de **13h20** à **13h30** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **13h30** à **15h30** : les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Education Nationale, en temps d'Enseignement ;
- ❖ à **15h30** : sortie des élèves gérée par les enseignants qui les accompagnent au portail.

Les enfants sont ensuite pris en charge par les animateurs et/ou par les enseignants. Les enfants qui ne sont pas inscrits aux Temps d'Activités Péricolaires (T.A.P.) sont récupérés par leurs parents.

- ❖ de **15h30** à **16h30** : Temps d'Activités Péricolaires partagés en :
  - Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)
  - Activités Péricolaires Municipales (A.P.M.)
- ❖ de **16h30** à **18h30** : **accueil péricolaire** par les animateurs.



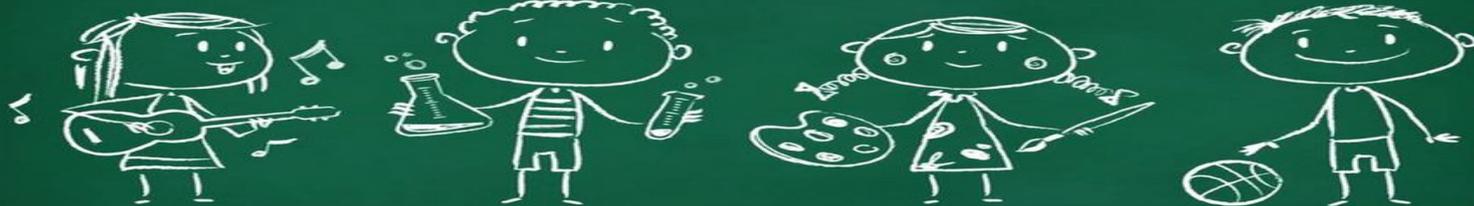
## IKASTOLA :

<b>7h30 / 8h50</b>	Accueil Péri scolaire	
<b>9h00 / 12h00</b>	Enseignement	
<b>12h00 / 13h45</b>	Cantine	
<b>13h45 / 16h00</b>	Enseignement	
<b>16h00</b>	Sortie des élèves	
<b>16h00 / 17h00</b>	Départ	Temps d'Activités Péri scolaires (T.A.P.)
<b>17h00 / 18h30</b>		Accueil Péri scolaire

- ❖ Entre **7h30** et **8h50** : **accueil péri scolaire** au sein de chaque école assuré par des animateurs et des ATSEM ;
- ❖ de **8h50** à **9h00** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **9h00** à **12h00** : les enfants sont placés en temps d'Enseignement ;
- ❖ entre **12h00** et **13h35** : restauration et **garderie** encadrées par du personnel communal ;
- ❖ de **13h35** à **13h45** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **13h45** à **16h00** : les enfants sont placés en temps d'Enseignement ;
- ❖ à **16h00** : sortie des élèves gérée par les enseignants qui les accompagnent au portail.

Les enfants sont ensuite pris en charge par les animateurs et/ou par les enseignants. Les enfants qui ne sont pas inscrits aux Temps d'Activités Péri scolaires (T.A.P.) sont récupérés par leurs parents.

- ❖ de **16h00** à **17h00** : Temps d'Activités Péri scolaires partagés en :
  - Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)
  - Activités Péri scolaires Municipales (A.P.M.)
- ❖ de **17h00** à **18h30** : accueil péri scolaire par les animateurs.



## Organisation du Mercredi

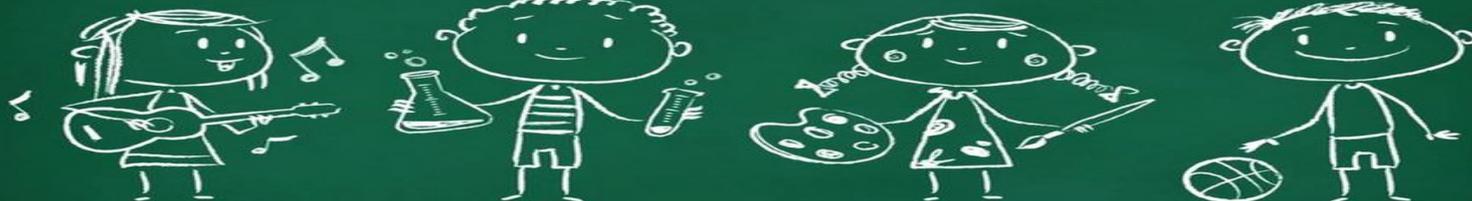
ECOLES PUBLIQUES d'ARRUNTZ, HERAURITZ et IDEKIA :

7h30 / 8h35	Accueil Péri-scolaire			
8h45 / 11h45	Enseignement			
11h45	Sortie des élèves			
11h45 / 12h30	Départ	Garderie	Restauration au Centre de Loisirs	Restauration au Centre de Loisirs
12h30 / 14h00		Départ		
14h / 18h30			Départ	Centre de Loisirs

- ❖ Entre **7h30** et **8h35** : accueil péri-scolaire au sein de chaque école assuré par des animateurs et des ATSEM ;
- ❖ de **8h35** à **8h45** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **8h45** à **11h45** : les enfants sont placés sous la responsabilité de l'Education Nationale, en temps d'Enseignement ;
- ❖ à **11h45** : sortie des élèves gérée par les enseignants.

Si les parents des élèves (ou personne désignée) ne peuvent pas récupérer leur(s) enfant(s) à la fin du temps d'enseignement, ils ont 3 possibilités :

1. Accueil entre **11h45** et **12h30** : **Garderie** au sein de chaque école, assurée par du personnel communal. Les enfants qui ne sont pas inscrits au Centre de Loisirs sont récupérés par leurs parents ;
2. Restauration au **Centre de Loisirs** : les enfants sont amenés à la cantine du Centre de Loisirs pour le repas et récupérés par leurs parents, sur place, au plus tard, à **14h** ;
3. Centre de Loisirs, de **11h45** à **18h30** : les enfants sont placés sous la responsabilité du Centre de Loisirs Sans Hébergement et récupérés, au plus tard, à **18h30**.



## IKASTOLA :

<b>7h30 / 8h50</b>	Accueil Péri-scolaire			
<b>9h00 / 12h00</b>	Enseignement			
<b>12h00</b>	Sortie des élèves			
<b>12h00 / 12h30</b>	Départ	Garderie	Restauration au Centre de Loisirs	Restauration au Centre de Loisirs
<b>12h30 / 14h00</b>		Départ		
<b>14h / 18h30</b>			Départ	Centre de Loisirs

- ❖ Entre **7h30** et **8h50** : accueil péri-scolaire au sein de chaque école assuré par des animateurs et des ATSEM ;
- ❖ de **8h50** à **9h00** : prise en charge des enfants par les enseignants ;
- ❖ de **9h00** à **12h00** : les enfants sont placés en temps d'Enseignement ;
- ❖ à **12h00** : sortie des élèves gérée par les enseignants.

Si les parents des élèves (ou personne désignée) ne peuvent pas récupérer leur(s) enfant(s) à la fin du temps d'enseignement, ils ont 3 possibilités :

1. Accueil entre **12h00** et **12h30** : **Garderie** au sein de chaque école, assurée par du personnel communal. Les enfants qui ne sont pas inscrits au Centre de Loisirs sont récupérés par leurs parents ;
2. Restauration au **Centre de Loisirs** : les enfants sont amenés à la cantine du Centre de Loisirs pour le repas et récupérés par leurs parents, sur place, au plus tard, à **14h** ;
3. Centre de Loisirs, de **12h00** à **18h30** : les enfants sont placés sous la responsabilité du Centre de Loisirs Sans Hébergement et récupérés, au plus tard, à **18h30**.



## Organisation du Centre de Loisirs (les MERCREDIS)

Les inscriptions doivent se faire, au plus tard, le **lundi de la semaine concernée, avant 9h00**.

### ➤ **Accueil du Mercredi Matin :**

La structure assurera un accueil à partir de 7h30 (garderie), puis Centre de Loisirs (à partir de 9h) pour prendre en charge les enfants qui n'entreront pas dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

### ➤ **Accueil du Mercredi Midi :**

La structure mettra en place un service de transport : les déplacements seront assurés pour les élèves d'Arruntz et Herauritz et pour les enfants des écoles publiques de Jatxou et Larressore. Ils s'effectueront, en fonction des effectifs :

- En *bus* : il sera fait appel à un transporteur professionnel.

Un animateur sera désigné comme chef de convoi pour chaque transport d'enfants.

Ce dernier :

- veillera à placer un animateur près de chaque porte issue de secours ;
- comptera les enfants à chaque montée et descente du car ;
- sera en possession de la liste exacte des enfants (un double sera remis au bureau de la direction avant le départ) ;
- prendra connaissance avec le chauffeur du déroulement du trajet, itinéraire prévu, lieux d'arrêts programmés ;
- s'assurera, avec les autres animateurs, que tous les enfants restent assis sur leur siège et mettent la ceinture de sécurité ;
- rappellera les consignes et les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.

- En *mini-bus* : les animateurs assureront le déplacement jusqu'au Centre de Loisirs ;

Les enfants devront obligatoirement attacher leur ceinture de sécurité à toutes les places qui en sont équipées (à l'avant et à l'arrière).

Les « moins de 10 ans » devront, en outre, utiliser un système de retenue, homologué, adapté à leur morphologie (rehausseur, siège).

Seuls les animateurs âgés de 21 ans et ayant le permis depuis plus de 2 ans, auront la possibilité de conduire un mini-bus.

- Pour les élèves de l'école Idekia et de l'Ikastola, le déplacement vers la cantine du Centre de Loisirs, sera effectué *à pied*.



## ORGANISATION DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.)

### Les Temps d'Activités Péricolaires

Souvent, les enfants se voient proposer par leurs parents, de multiples activités (sport, musique, théâtre, danse...) au risque d'avoir des journées bien chargées et peu de temps pour développer leur imagination, leur créativité et il leur est ainsi difficile d'être à l'écoute de leurs propres envies.

Il est important de respecter le choix de l'enfant qui n'a pas toujours envie de s'engager sur la durée dans une activité. Il peut rester, à cet âge, sans rien faire, à jouer librement, chez lui sans toujours avoir à « subir » la vie en collectivité.

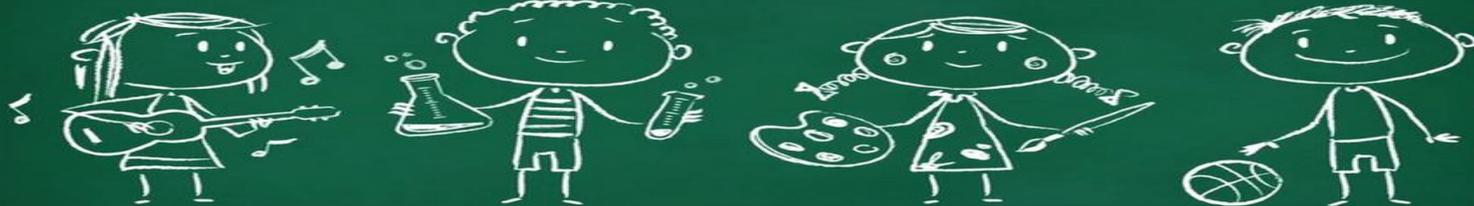
Face aux choix proposés, d'autres par contre auront du mal à choisir et voudront tout essayer. Notre rôle consistera à lui faire comprendre qu'il ne peut pas tout faire et à l'accompagner dans sa réflexion pour faire le choix de ce qu'il souhaite privilégier.

Sur la base de ce postulat, nous avons développé une organisation permettant à chaque enfant de s'inscrire, s'il en a envie, à au moins une activité, pour s'initier/découvrir différents jeux, pour qu'il soit, lui-même, capable d'exprimer ce dont il a envie.

### Les objectifs du T.A.P. sont :

- favoriser le développement et l'épanouissement des enfants au niveau créatif, social, intellectuel, affectif... ;
- favoriser chez l'enfant le développement d'une conscience de soi et de son rapport avec les autres et le monde extérieur, dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de tolérance réciproque ;
- éduquer au sens civique ;
- encourager le développement des capacités d'expression afin de favoriser le « vivre ensemble ».

Les activités proposées dans ce cadre n'auront pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant devra avoir la possibilité d'en bénéficier.



Les **T.A.P.** se divisent en :

<b>Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi</b> <b>(variable en fonction des écoles – 3 jours sur 4 jours) :</b>	
<b>Activités Pédagogiques Complémentaires</b> <b>(A.P.C.)</b>	<b>Activités Périscolaires Municipales</b> <b>(A.P.M.)</b>

### **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.)**

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les A.P.C. font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles, pour un total de 36 heures annuelles par enseignant.

Ces activités doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.

Néanmoins ils ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles auront lieu :

- dans les écoles publiques une fois par semaine, pendant une heure avec tous les enseignants présents dans les établissements : entre 15h30 et 16h30 pour Idekia (les lundis), Arruntz (les mardis) et Herauritz (les jeudis)
- à l'Ikastola, trois fois par semaine, entre 16h et 17h (lundis, mardis et jeudis).

La durée annuelle des A.P.C., auxquelles participe un élève, n'est pas fixée réglementairement.

Les A.P.C. offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Il pourra s'agir :

- a. d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- b. d'un accompagnement du travail personnel des élèves ;
- c. d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Le groupe restreint favorisera la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches mises en œuvre.



Les modalités de composition des groupes restreints sont laissées au choix des équipes enseignantes (toutes les formes de regroupement sont possibles : élèves d'une même classe, de plusieurs classes de même niveau, de différentes classes d'un même cycle, de cycles différents). Les groupes constitués varient et évoluent dans le temps, dans les espaces utilisés mais aussi en fonction des élèves qui les constituent, qui peuvent y être inscrits pour des durées variables.

➤ À l'école maternelle :

- l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale, à la découverte de l'écrit. Elle fait toute sa place à la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles ;

- ce temps particulier peut être l'occasion, par l'accès à des récits riches et variés, dans une relation privilégiée avec l'enseignant, de découvrir l'écrit : on pourra raconter, lire, inviter l'élève à une reformulation, à un rappel de récit, appeler un commentaire, l'inviter à établir des liens avec d'autres lectures, personnages, auteurs, illustrateurs, structures syntaxiques... ;

- l'enseignant veille à proposer des situations explicites dans lesquelles, par des temps de manipulation, de découvertes sensorielles et motrices, de jeux de lecture ou de découverte numérique, les enfants peuvent exprimer un ressenti, commenter une action, réagir à une situation ;

- le travail en groupes restreints permet de solliciter chaque élève et d'assurer un étayage fort par l'adulte, dans des interactions adaptées et fréquentes. L'enseignant est tout particulièrement attentif à faire varier les tâches discursives (nommer, décrire, expliquer, justifier, argumenter), encourager les essais et « célébrer » les progrès des élèves, par un étayage adapté et constant.

➤ À l'école élémentaire :

- l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou des approches différentes des savoirs pour consolider les apprentissages ;

Des modalités de travail et des situations variées peuvent être proposées :

- activités d'exploration du monde et de l'environnement (observation, lectures, recherches) favorisant les interactions lors de l'accomplissement des tâches ;
- verbalisation dans des conditions favorables, d'une action, d'une situation vécue, pendant sa réalisation ou dans un temps plus ou moins différé ;
- possibilité de réagir à une lecture ou à un extrait de lecture (carnet de lecteur), de mettre en œuvre des lectures théâtralisées ;
- pratique d'ateliers et de jeux d'écriture, de rédaction collective de comptes rendus, de protocoles d'expérience<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'éducation nationale - Direction Générale de l'Enseignement scolaire : Repères pour mettre en œuvre « les activités pédagogiques complémentaires ».



## Les Activités Périscolaires Municipales (A.P.M.)

Les Activités Périscolaires Municipales seront organisées par la Commune d'USTARITZ et mises en œuvre par les Agents des Services Communaux, (les Animateurs, les ATSEM,...) et viseront à favoriser l'égal accès de tous les enfants à l'offre éducative proposée.

Il s'agit de 3 heures d'A.P.M. par semaine pendant toutes les périodes scolaires (36 semaines), à dérouler le lundi, mardi, jeudi et vendredi (variable en fonction de l'école) pendant une heure :

- de 15h30 à 16h30 pour **Arruntz, Idekia et Herauritz** ;
- de 16h à 17h pour l'**Ikastola**.

Quelle que soit l'A.P.M., l'enfant devra rester jusqu'à la fin de l'activité.

La commune organisera librement les modalités d'accueil des enfants qui sont sous leur responsabilité sur le temps périscolaire, en mettant en place des activités périscolaire dans le cadre :

### ❖ d'une **garderie\***

Ecole IDEKIA : LUNDI

Ecole ARRUNTZ : MARDI

Ecole HERAURITZ : JEUDI

IKASTOLA : VENDREDI

// \*Une garderie se déroule indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, sur le temps périscolaire.

Les enfants y sont placés sous la surveillance d'adultes qui veillent à leur sécurité physique et morale sans toutefois proposer d'animation.

Ils peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, sieste, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement.

L'organisateur ne déclare pas son activité et n'est donc pas tenu d'élaborer de projet éducatif.

La réglementation n'impose pas de taux d'encadrement pour les garderies ni de condition de qualification pour le personnel chargé de la surveillance des enfants. Cette activité se déroule sous la responsabilité de l'organisateur qui est toutefois soumis à une obligation de sécurité envers les mineurs concernés. //

### ❖ d'un **accueil collectif de mineurs\*\***

Ecole IDEKIA : MARDI / JEUDI / VENDREDI

Ecole ARRUNTZ : LUNDI / JEUDI / VENDREDI

Ecole HERAURITZ : LUNDI / MARDI / VENDREDI

IKASTOLA : LUNDI / MARDI / JEUDI

// \*\*L'accueil collectif de mineurs tel que défini aux articles L 227-4 et R. 227-1<sup>06</sup> du code de l'action sociale et des familles (CASF) : Il s'agit de l' « *accueil de 7 à 300 mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours consécutif ou non au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement* » - 1 heure dans le cadre d'un projet éducatif territorial - « *il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il offre une diversité d'activités organisées* ».

Doté d'un projet pédagogique mis en œuvre par les directeurs et les équipes d'animateurs, l'accueil collectif de mineurs participe à la réalisation du projet éducatif global visant le développement harmonieux des enfants par une recherche de complémentarité des activités entre elles.



Son organisation doit être conforme au code de l'action sociale et des familles, et notamment aux règles relatives au taux d'encadrement et à la qualification des intervenants<sup>4</sup>. //

Les ateliers seront encadrés par des personnes formées et qualifiées, titulaires de brevets d'Etat, de brevets professionnels ou de titres équivalents, soit agents de la collectivité, soit intervenants extérieurs (associations, prestataires...).

Afin de répondre au mieux aux besoins et capacités de chaque enfant, de respecter au maximum les rythmes de chacun tout en tenant compte des effectifs, plusieurs groupes sont constitués selon l'âge des enfants :

- **groupe 1** : de 3 ans à 5 ans (Petite Section / Moyenne Section)
- **groupe 2** : de 6 ans à 8 ans (Grande Section / CP / CE1)
- **groupe 3** : de 9 ans à 11 ans (CE2 / CM1 / CM2)

Pour faire en sorte que ce temps soit bien orienté afin d'être constructif et ludique pour l'enfant et pour assurer une continuité éducative, les élèves seront inscrits jusqu'à la fin des A.P.M. et pourront être récupérés par leurs parents (ou une personne désignée par ces derniers), uniquement à partir de la fin de l'activité (16h30 pour Arruntz, Idekia et Herauritz, 17h pour l'Ikastola).

Dans ce cadre, la Commune proposera :

- Les « **ActiT'M** » :

#### **Art & Culture** :

Elles font appel à la motricité, à l'expression, au besoin de création et de fabrication pour agir sur la matière et le milieu.

Elles permettent de découvrir des matériaux, de vivre une démarche de découverte, de développer :

- les sens (les facultés de la main, la motricité fine, le sens de la vue, les sons),
- la créativité et les moyens d'expression,
- les relations d'aide et la coopération.

#### **Activités Physiques et Sportives** :

Elles participent au développement des enfants et à l'équilibre de leurs rythmes de vie.

Les jeux sportifs améliorent, chez l'enfant l'équilibre, l'orientation, les capacités motrices (souplesse, endurance, vitesse, coordination...).

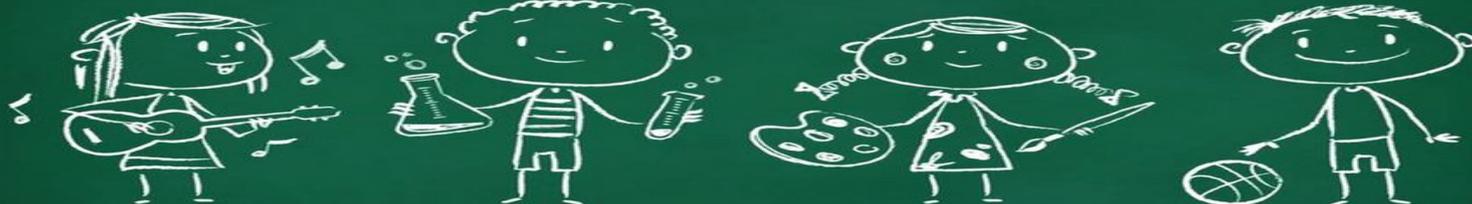
Dans le respect de règles collectives et individuelles, elles permettent d'apprendre à gagner, à perdre.

#### **Activités Eco-citoyennes, Activités Sciences et Techniques** :

Il s'agit d'offrir aux élèves la possibilité de développer l'attention/la concentration sur diverses thématiques, en pratiquant des expériences, des jeux orientées sur la découverte du territoire et le respect de l'environnement.

---

<sup>4</sup> Décret n° 2013-707 du 2 août 2013



Il sera important :

- de sensibiliser les enfants aux changements climatiques et à leur pouvoir d'action par des gestes simples ;
- d'identifier les mauvaises habitudes ;
- de favoriser les changements de comportement et le suivi des consommations.

Ces activités se dérouleront prioritairement dans les écoles (ou lieux proches si possible) afin de limiter au maximum les déplacements et les pertes de temps.

Pour respecter le principe de variété et de progression, chaque activité se déroulera sur une moyenne de 6 semaines (durée de chaque période, soit de vacances à vacances).

L'accès aux « **Acti'T'M** » est **facultatif** et **gratuit** et les enfants pourront s'inscrire à **une** activité par période, dans la limite des places disponibles.

L'inscription est faite au début de chaque trimestre et vaudra engagement à une fréquentation régulière à l'**activité** et sur **la durée de la période** choisie.

➤ Les « **Acti'ludiques** » :

Dans le cadre du Projet pédagogique de chaque structure, les animateurs proposeront un programme d'animation quotidien, plaçant l'enfant au cœur du dispositif.

Les animateurs présents dans chaque école assureront l'organisation de l'accueil ; ils disposeront pour cela de temps de concertation et d'échanges avec l'ensemble de l'équipe pédagogique afin d'élaborer un programme d'animation riche et varié.

Les enfants auront la possibilité de choisir différents ateliers : bibliothèque, jeux extérieurs, jeux calmes à l'intérieur, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs, etc.

Toutes ces activités ont lieu dans les établissements scolaires (sauf projet particulier), le lundi, mardi, jeudi et vendredi (variable en fonction de l'école), de 15h30 à 16h30 pour Arruntz, Idekia et Herauritz ; de 16h à 17h pour l'Ikastola.

➤ Les « **Acti'FLASH!** » :

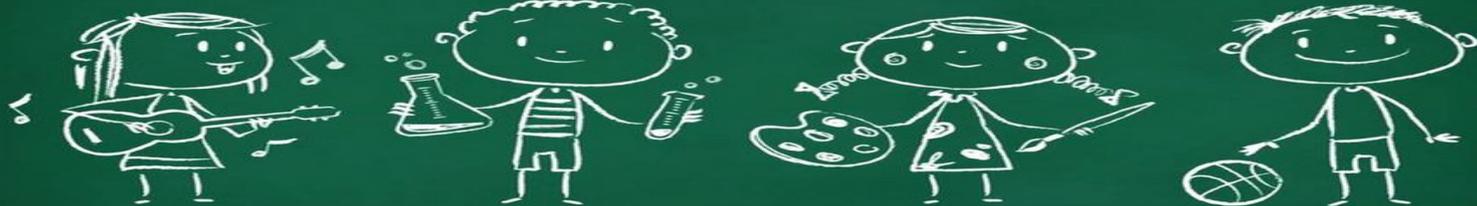
La Collectivité pourrait proposer des rassemblements interécoles (les VENDREDIS) : spectacle de théâtre, de musique, atelier cirque, rencontres sportives, atelier scientifique, animation sur l'environnement, etc.

Concernant un nombre plus élevé d'enfants, ils visent à favoriser les échanges et les rencontres entre les élèves des différentes écoles qui intègrent le dispositif (Ecoles publiques/privées).

Toutes ces manifestations se caractérisent par un concept fort, elles sont porteuses de valeurs et créatrices de liens pour tous les enfants, les familles et la collectivité.

### **L'information des familles**

Une plaquette, expliquant les nouvelles dispositions ainsi que le règlement intérieur, sera diffusée en fin d'année scolaire 2013/2014. Tous les documents afférents à la mise en œuvre des T.A.P. seront également mis en ligne sur le site internet de la Commune au cours de l'été 2014.



## REGLEMENTATION DU T.A.P.

### Dispositions relatives à l'accueil et à l'accès au service

Suivant l'évolution des groupes et des comportements, du rapport des intervenants avec les écoles et des propositions du comité de pilotage, ce Projet Educatif Territorial pourra être amené à subir des modifications.

- Art.1 : les activités qui se dérouleront pendant les T.A.P. sont ouvertes à tous les enfants. Dans un souci d'organisation, le nombre de places disponibles pour les « ActiT'M » sera limité. Aucune restriction n'est prévue pour l'inscription aux « Acti'Ludiques ».

- Art.2 : les enfants sont admis aux Temps d'Activités Périscolaires dès lors que le dossier d'inscription est dûment complété.

- Art.3 : tous les enfants doivent pouvoir participer aux activités périscolaires proposées, sans caractère obligatoire.

Les parents doivent disposer de toutes les informations nécessaires pour décider ou pas d'inscrire leurs enfants à ces activités.

- Art.4 : selon la législation en vigueur, chaque groupe d'enfants :
  - o « - de 6 ans » est encadré par un animateur pour 14 enfants ;
  - o « + de 6 ans » est encadré par un animateur pour 18 enfants.

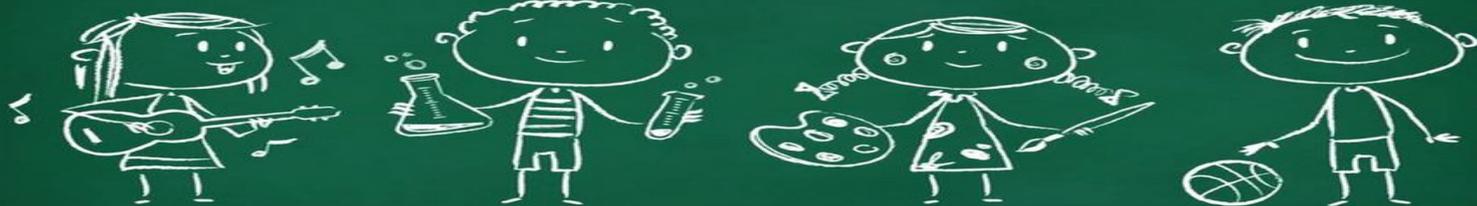
Les règles relatives à la qualification des intervenants sont fixées par l'article R. 227-12 du code de l'action sociale et des familles :

- 50% au moins des effectifs d'encadrement requis doivent être constitués par des personnes titulaires du BAFA ou d'un diplôme, titre ou certificat de qualification équivalent ;
- peuvent également intervenir les personnes qui effectuent un stage pratique ou une formation dans le cadre de la préparation d'un diplôme ou titre ;
- dans la limite de 20%, la commune peut faire appel à d'autres personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

Les pratiques sportives seront encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifiques à la discipline.

Les enfants seront répartis par tranche d'âge :

- **Groupe 1** : de 3 ans à 5 ans (Petite Section / Moyenne Section)
- **Groupe 2** : de 6 ans à 8 ans (Grande Section / CP / CE1)
- **Groupe 3** : de 9 ans à 11 ans (CE2 / CM1 / CM2)



## Dispositions relatives aux inscriptions

### - Art.5 : Inscriptions

Aucune inscription n'est acceptée sans réservation. Aucune réservation n'est prise par téléphone. Chaque parent (ou représentant légal) ne peut inscrire que l'(les) enfant(s) dont il a la charge. Les enfants ne sont pas autorisés à s'inscrire seuls (présence obligatoire d'un adulte).

#### ➤ « ActiT'M » : elles sont faites :

- début Septembre (15 premiers jours) et valables pour les deux 1<sup>ères</sup> périodes (jusqu'aux vacances de Noël) ;
- début Janvier (15 premiers jours) et valables pour les 3 périodes suivantes (des vacances de Noël aux vacances d'été).

Un programme d'animation sera proposé dans chaque période :

1<sup>o</sup> période : Septembre – Vacances de Toussaint

2<sup>o</sup> période : Vacances de Toussaint – Vacances de Noël

3<sup>o</sup> période : Vacances de Noël - Vacances d'Hiver

4<sup>o</sup> période : Vacances d'Hiver - Vacances Printemps

5<sup>o</sup> période : Vacances Printemps - Vacances d'été.

L'inscription vaut engagement sur le temps d'activité (1h) et sur la totalité de la période concernée.

➤ « Acti'Ludiques » : elles doivent se faire au plus tard, avant 18h30, le jeudi précédent la semaine concernée.

Un programme d'animation hebdomadaire sera proposé.

L'inscription vaut engagement sur le temps d'activité (1h) et sur les journées concernées.

➤ « Acti'FLASH ! » : elles doivent se faire au plus tard, avant 18h30, le jeudi précédent la semaine concernée.

L'inscription est facultative et les enfants inscrits, pourront être récupérés à la fin de l'activité.

### - Art.6 : Annulations.

- « Acti'Ludiques » : il est possible d'annuler une inscription.

Il est impératif d'avertir l'agent responsable de l'accueil périscolaire présent sur chaque site, par téléphone, au plus tard avant 8h45, le jour concerné.

La journée sera excusée et reportée. Si le délai n'est pas respecté, une pénalité de 5€ sera réclamée.

- « ActiT'M » : il n'est pas possible d'annuler l'inscription pour la période (sauf cas de force majeure).

Tous les enfants « absents non excusés » (sauf cas de force majeure : maladie (certificat médical)...) perdent le bénéfice de l'ensemble du stage ; la place est attribuée à quelqu'un d'autre et une pénalité de 5€ sera réclamée.



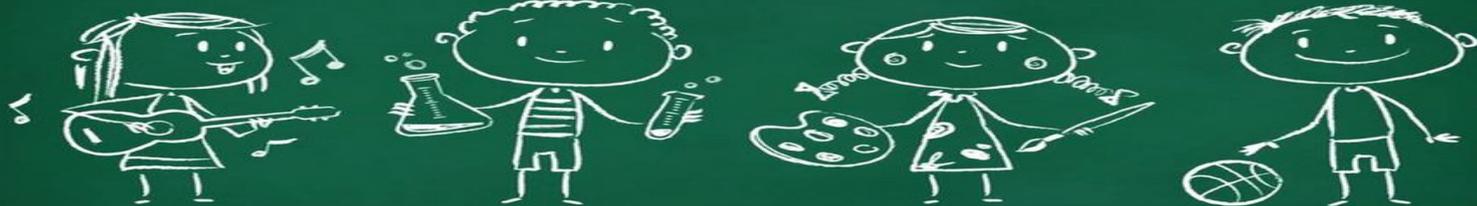
- Art.7 : l'enfant qui a participé à une « **ActiT'M** », lors d'une période, pourra choisir une thématique différente pour les périodes suivantes.

L'enfant ne peut participer deux fois au même thème au cours de la même année (sauf si des places restent disponibles).

Dans la limite des places disponibles, un enfant est inscrit à l'activité de son premier choix dans les jours qu'il a choisis (priorité lui sera donnée la période suivante, si sa demande n'a pas été satisfaite).

Les enfants dont les souhaits ne seront pas satisfaits pourront quitter l'école à la fin des enseignements ou participer aux « **Acti'Ludiques** ».

- Art.8 : les enfants inscrits aux T.A.P. devront rester jusqu'à la fin de l'activité et pourront être récupérés à 16h30 pour les écoles publiques (Arruntz, Idekia et Herauritz) et à 17h pour l'Ikastola, ou inscrits à l'accueil périscolaire et récupérés au plus tard à 18h30.



Exemple de programme d'activités (1<sup>o</sup> période : Septembre – Vacances de Toussaint)

	LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI
<b>I D E K I A</b>	APC + <u>Garderie</u>	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture	<b>M E R C R E D I</b>	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Sports	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>
		<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences		<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture	
		<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Sports		<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences	
		Tous <u>ACTI'Ludiques</u>		Tous <u>ACTI'Ludiques</u>	
<b>H E R A U R I T Z</b>	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Sports	<b>M E R C R E D I</b>	APC + <u>Garderie</u>	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>
	<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences	<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture			
	<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Sports	<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences			
	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>			
<b>A R R U N T Z</b>	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Sports	APC + <u>Garderie</u>	<b>M E R C R E D I</b>	<sup>Gpe 1</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>
	<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Art & Culture			<sup>Gpe 2</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences	
	<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences			<sup>Gpe 3</sup> <u>ActiT'M</u> Sports	
	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>			Tous <u>ACTI'Ludiques</u>	
<b>I K A S T O L A</b>	<sup>Maternelle</sup> A.P.C. + <u>ACTI'Ludiques</u>	<sup>Maternelle</sup> A.P.C. + <u>ACTI'Ludiques</u>	<b>M E R C R E D I</b>	<sup>Maternelle</sup> A.P.C. + <u>ACTI'Ludiques</u>	Tous <u>ACTI'Ludiques</u>
	<sup>Primaire</sup> A.P.C. + <u>ActiT'M</u> Sports	<sup>Primaire</sup> A.P.C. + <u>ActiT'M</u> Art & Culture		<sup>Primaire</sup> A.P.C. + <u>ActiT'M</u> Eco'Sciences	



## CONCLUSION

Le P.Ed.T. est d'abord et avant tout une occasion d'enrichir l'offre éducative, à l'échelle de la Commune : les activités périscolaires/extrascolaires ont été prévues, et seront, à l'avenir, une forte stimulation à la réflexion sur le rôle et la place de l'enfant dans notre société, la discussion sur les méthodes de travail traditionnelles pour une meilleure éducation et pour son développement.

Particulièrement utile dans la création du Projet, l'échange entre les différents acteurs du territoire (associations, éducateurs sportifs, agents animation, enseignants, directeurs des écoles, élèves...) aura été riche d'enseignement et aura permis de formaliser la base de la construction de ce nouveau dispositif : chacun porte-parole d'une réalité spécifique et de compétences réelles pour le développement de l'enfant.

Grace à une observation continue, liée :

- aux objectifs fixés dans le P.Ed.T. ;
- aux spécificités de chaque établissement scolaire ;
- aux problématiques communes ;
- aux modalités de solutions aux différents contextes ;

l'échange et la coopération auront permis à chaque acteur de s'enrichir (connaissances/expériences), mais aussi d'étoffer les outils à mettre en œuvre pour répondre à cette difficile et complexe tâche qu'est l'« Education ».

A la rentrée 2014, ce projet éducatif sera donc appliqué ; malgré les difficultés initiales, inhérentes à tout nouveau changement, il permettra de favoriser l'accès à l'autonomie de chaque élève en développant l'écoute, l'élaboration, la comparaison et la coexistence entre tous les enfants, pour une plus grande participation afin de construire l'Homme de demain.

**Direction Académique  
des Services de l'Education Nationale**

**Préfecture des Pyrénées Atlantiques**

**Caisse d'Allocation Familiale  
du Pays Basque et du Seignaux**

**Mr le Maire d'Ustaritz  
Bruno CARRERE**



# ANNEXES

## Le questionnaire



# REFORME RYTHMES SCOLAIRES

## Année Scolaire 2014/2015

Il concerne uniquement les enfants scolarisés à la rentrée scolaire 2014/2015 dans les écoles maternelles et élémentaires d'Ustaritz (Arruntz, Herauritz et Idekia) :

A retourner pour le **VENDREDI 15 FEVRIER 2014**

- par mail à [rythmes.scolaires@ustaritz.fr](mailto:rythmes.scolaires@ustaritz.fr)

- au directeur de l'établissement

Nombre d'enfants par famille : .....

	Age	Classe en 2014/2015	Etablissement scolaire fréquenté
<b>1° enfant</b>			
<b>2° enfant</b>			
<b>3° enfant</b>			
<b>4° enfant</b>			

Avec ces nouveaux horaires scolaires, vos enfants fréquenteront-ils :

		<b>1° enfant</b>	<b>2° enfant</b>	<b>3° enfant</b>	<b>4° enfant</b>
Accueil périscolaire du matin (7h30-8h45)	Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cantine	Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire du soir (16h30-18h30)	Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A partir de quelle heure fréquenteront-ils l'accueil périscolaire du matin ? :

7h30                       8h                       8h15

A quelle heure quitteront-ils l'accueil périscolaire du soir ? :

17h                       17h30                       18h                       18h30

## GESTION & ORGANISATION

### ACTIVITES PERISCOLAIRES MUNICIPALES

Au regard de l'organisation proposée,

Vos enfants fréquenteront-ils les structures de 15h30 à 16h30 (15h45 à 16h45 pour l'Ecole IDEKIA) :

#### Activités Ludiques (gratuites)

non, je récupère mon enfant

oui

Si OUI, veuillez indiquer les jours de présence :

<b>1° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi
<b>2° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi
<b>3° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi
<b>4° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi

❖ Vos enfants fréquenteront-ils les Activités Ludiques :

Période 1 : Septembre – Toussaint

tout le temps  rarement  
 occasionnellement  pas du tout

Période 2 : Toussaint – Noël

tout le temps  rarement  
 occasionnellement  pas du tout

Période 3 : Noël – Vac. Hiver

tout le temps  rarement  
 occasionnellement  pas du tout

Période 4 : Vac. Hiver – Vac. Printemps

tout le temps  rarement  
 occasionnellement  pas du tout

Période 5 : Vac. Printemps – Vac. Eté

tout le temps  rarement  
 occasionnellement  pas du tout

#### Sports & Découvertes

non, je récupère mon enfant

oui

Si OUI, veuillez indiquer les jours de présence :

<b>1° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi FLASH !
<b>2° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi FLASH !
<b>3° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi FLASH !
<b>4° enfant</b>	<input type="checkbox"/> Lundi
	<input type="checkbox"/> Mardi
	<input type="checkbox"/> Jeudi
	<input type="checkbox"/> Vendredi FLASH !

❖ Si les activités Sports & Découvertes sont payantes (maximum 5€/période), votre enfant participera-t-il aux activités ?

oui  non

❖ Si votre enfant, faute de place, ne peut participer aux activités Sports & Découvertes, restera-t-il aux Activités Ludiques ? :

oui  non

Selon les thèmes, merci de nous indiquer les activités qui seraient susceptibles de vous intéresser :

✓ **« Activités physiques et sportives » :**

✚ Sports de Combat (Karaté/Boxe/Judo...)

Précisez les activités : .....

✚ Jeux de Balle/Raquettes (Tennis/Pelote...)

Précisez les activités : .....

✚ Activités Physique de Pleine Nature

Précisez les activités : .....

✚ Expression Corporelle (Gym/Danse...)

Précisez les activités : .....

✚ Sports Collectifs (Foot/Rugby...)

Précisez les activités : .....

✚ Jeux de Cible (Tir à l'arc/Fléchettes...)

Précisez les activités : .....

✓ **« Eco-citoyenneté » :**

✚ Jardinage

✚ Découverte du Patrimoine

Précisez les activités : .....

✚ Environnement (Valorisation/Tri)

Précisez les activités : .....

✚ Actions citoyennes   
(Gestes qui sauvent/prévention routière...)

Précisez les activités : .....

✓ **« Art & Culture » :**

✚ Arts Plastiques

Précisez les activités : .....

✚ Jeux de Société

Précisez les activités : .....

✚ Langue

Précisez les activités : .....

✚ Théâtre

Précisez les activités : .....

✚ Lecture/Contes

Précisez les activités : .....

✚ Musique

Précisez les activités : .....

✓ **« Activités Scientifiques et Techniques » :**

✚ Micro-fusées

✚ Expériences Scientifiques

Précisez les activités : .....

✚ Informatique

✓ **« Autres » :**

Précisez les activités le cas échéant : .....

.....  
.....

**Organisation du MERCREDI :**

Avec ces nouveaux horaires scolaires, vos enfants fréquenteront-ils l'accueil périscolaire du mercredi matin (7h30-8h45) ? :

1° enfant		2° enfant		3° enfant		4° enfant	
<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non						

A partir de quelle heure ?

7h30

8h

8h30

Quand pensez-vous récupérer vos enfants ? :

	1° enfant	2° enfant	3° enfant	4° enfant
Dès la fin de matinée d'enseignement, à 11h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous utiliserez la garderie proposée de 11h45 à 12h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous utiliserez la restauration au Centre de Loisirs <b>(au plus tard jusqu'à 14h)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mes enfants fréquenteront le <u>centre de loisirs</u> <b>(au plus tard jusqu'à 18h30)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Autres remarques complémentaires :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Les résultats des questionnaires

**Total élèves : 389**

**Actuellement en CM2 : 55**

Idekia : 22

Herauritz : 17

Arruntz : 16

**Elèves concernant la réforme : 334**

**Nombre questionnaires/familles : 172** sur 285 (60%)

Idekia : 66 / 118

Herauritz : 54 / 79

Arruntz : 52 / 88

**Nombre d'enfants : 239** sur 334 (72%)

Idekia : 92 / 145

Herauritz : 73 / 86

Arruntz : 74 / 103

Classe en 2014/2015	IDEKIA	HERAURITZ	ARRUNTZ	TOT
PS	4	7	5	16
MS	19	9	10	38
GS	10	10	9	29
CP	13	14	6	33
CE1	10	5	11	26
CE2	16	8	7	31
CM1	8	9	10	27
CM2	12	11	16	39

		IDEKIA	HERAURITZ	ARRUNTZ
Accueil périscolaire du matin (7h30-8h45)	Lundi	39	27	32
	Mardi	36	31	39
	Jeudi	36	30	40
	Vendredi	38	32	41
Cantine	Lundi	77	57	52
	Mardi	77	62	57
	Jeudi	76	61	60
	Vendredi	77	60	59
Accueil périscolaire du soir (16h30-18h30)	Lundi	48	39	30
	Mardi	48	36	36
	Jeudi	49	39	39
	Vendredi	47	36	36

A partir de quelle heure fréquenteront-ils l'accueil périscolaire du matin ?

	IDEKIA	HERAURITZ	ARRUNTZ	
7h30	17	7	9	28%
8h	16	19	25	51%
8h15	6	8	11	21%
<b>TOT</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>118</b>
Pas fréquenté	53	39	29	121

A quelle heure quitteront-ils l'accueil périscolaire du **soir** ?

	<b>IDEKIA</b>	<b>HERAURITZ</b>	<b>ARRUNTZ</b>	
17h	5	1	7	<b>9%</b>
17h30	9	13	3	<b>18%</b>
18h	21	9	19	<b>36%</b>
18h30	19	19	13	<b>37%</b>
<b>TOT</b>	<b>54</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>138</b>
Pas fréquenté	38	31	32	<b>101</b>

Fréquenteront-ils les structures de 15h30 à 16h30 (15h45 à 16h45) ?

**Activités Ludiques (gratuites)**

Non : 23 (10%)  
Oui : 209 (87%)  
 Pas indiqué : 7 (3%)

Si OUI, veuillez indiquer les jours de présence :  
 Pas indiqué : 20

<b>Idekia</b>	Lundi : 63
	Mardi : 66
	Jeudi : 66
	Vendredi : 66
<b>Herauritz</b>	Lundi : 53
	Mardi : 57
	Jeudi : 53
	Vendredi : 50
<b>Arruntz</b>	Lundi : 51
	Mardi : 60
	Jeudi : 58
	Vendredi : 56

❖ Vos enfants fréquenteront-ils les Activités Ludiques ?

Période 1 : Septembre – Toussaint : 204

tout le temps : 163 rarement :  
 occasionnellement : 41 pas du tout :

Période 2 : Toussaint – Noël : 204

tout le temps : 159 rarement :  
 occasionnellement : 45 pas du tout :

Période 3 : Noël – Vac. Hiver : 197

tout le temps : 160 rarement :  
 occasionnellement : 37 pas du tout :

Période 4 : Vac. Hiver – Vac. Printemps : 201

tout le temps : 160 rarement :  
 occasionnellement : 41 pas du tout :

Période 5 : Vac. Printemps – Vac. Été : 199

tout le temps : 159 rarement :  
 occasionnellement : 40 pas du tout :

**Sports & Découvertes**

Non : 22  
Oui : 210  
 Pas indiqué : 7

Si OUI, veuillez indiquer les jours de présence :  
 Pas indiqué : 23

<b>Idekia</b>	Lundi : 63
	Mardi : 66
	Jeudi : 64
	Vendredi FLASH! : 63
<b>Herauritz</b>	Lundi : 45
	Mardi : 48
	Jeudi : 55
	Vendredi FLASH! : 46
<b>Arruntz</b>	Lundi : 50
	Mardi : 59
	Jeudi : 56
	Vendredi FLASH! : 56

❖ Si les activités Sports & Découvertes sont payantes (maximum 5€/période), votre enfant participera-t-il aux activités ?

Oui : 180 (86%)  
 Non : 30

❖ Si votre enfant, faute de place, ne peut participer aux activités Sports & Découvertes, restera-t-il aux Activités Ludiques ? :

Oui : 195 (93%)  
 Non : 5  
 Pas indiqué : 10

Selon les thèmes, merci de nous indiquer les activités qui seraient susceptibles de vous intéresser :

- **Activités physiques et sportives**

- ✓ *Sports de combat* : 132
  - Karaté : 40
  - Judo : 55
  - Boxe : 28
  - Lutte : 2
  - Aikido : 1
  - Kung fu : 2
  - Self défense : 1
- ✓ *Jeux de balle/raquette* : 163
  - Pelote : 66
  - Tennis : 65
  - Badminton : 6
  - Ping pong : 7
- ✓ *Act. Physique de pleine nature* : 160
  - Escalade : 70
  - Pêche : 40
  - VTT : 54
  - Orientation : 29
  - Marche/course : 1
  - Roller : 6
- ✓ *Expression corporelle* : 154
  - Gym : 68
  - Hiphop : 10
  - Cirque : 4
  - Danse : 74
  - Zumba : 1
  - Yoga : 3
- ✓ *Sports collectifs* : 134
  - Handball : 27
  - Basket : 31
  - Volley : 10
  - Foot : 45
  - Rugby : 25
  - Baseball : 2
- ✓ *Jeux de cible* : 116
  - Tir à l'arc : 57
  - Fléchettes : 13

- **Art & culture**

- ✓ *Arts Plastiques* : 175
  - Dessin : 50
  - Peinture : 63
  - Atelier créatif : 3
  - Poterie : 21
  - Ebénisterie : 2
  - Arts manuel : 19
  - Photo : 5
- ✓ *Jeux de société* : 107
- ✓ *Langue* : 142
  - Anglais : 79
  - Espagnol : 59
  - Basque : 27
  - Langue des signes : 1
  - Portugaise : 2
- ✓ *Théâtre* : 156
- ✓ *Lecture/contes* : 109
- ✓ *Musique* : 168
- **Eco-citoyenneté**
  - ✓ *Jardinage* : 148
  - ✓ *Découverte du patrimoine* : 90
  - ✓ *Environnement* : 84
  - ✓ *Actions citoyennes* : 134
- **Activités scientifiques et techniques**
  - ✓ *Micro-fusées* : 79
  - ✓ *Informatique* : 137
  - ✓ *Expériences scientifiques* : 121
- **Autres** :
  - Natation : 9
  - Cuisine : 25
  - Cheval : 1
  - Cirque : 2

**Organisation du MERCREDI :**

	<b>IDEKIA</b>	<b>HERAURITZ</b>	<b>ARRUNTZ</b>	<b>TOT</b>	<b>%</b>
Accueil périscolaire du matin (7h30-8h45)	41	24	35	<b>100</b>	<b>42%</b>
NON	45	48	39	<b>132</b>	<b>55%</b>
Pas indiqué	6	1	-	<b>7</b>	<b>3%</b>

A partir de quelle heure fréquenteront-ils l'accueil périscolaire du matin ?

	<b>IDEKIA</b>	<b>HERAURITZ</b>	<b>ARRUNTZ</b>	<b>TOT</b>	<b>%</b>
7h30	20	6	15	<b>41</b>	<b>38%</b>
8h	21	12	18	<b>51</b>	<b>48%</b>
8h30	-	5	2	<b>7</b>	<b>7%</b>
Pas indiqué	6	2	-	<b>8</b>	<b>7%</b>

Quand pensez-vous récupérer vos enfants ?

	<b>IDEKIA</b>	<b>HERAURITZ</b>	<b>ARRUNTZ</b>	<b>TOT</b>	
Dès la fin de matinée d'enseignement, à <b>11h45</b>	32	34	31	<b>97</b>	
Vous utiliserez la garderie proposée de <b>11h45 à 12h30</b>	10	11	19	<b>40</b>	
Vous utiliserez la restauration au <u>Centre de Loisirs</u> (au plus tard jusqu'à <b>14h</b> )	19	1	5	<b>25</b>	<b>87</b>
Mes enfants fréquenteront le <u>Centre de Loisirs</u> (au plus tard jusqu'à <b>18h30</b> )	25	22	15	<b>62</b>	
Pas indiqué	6	5	4	<b>15</b>	

## Fiche de poste Coordonnateur des T.A.P.



# FICHE DE POSTE

Rédigée par : Nom fonction : S.RECART Date : 27/02/2014 Visa :	Validée par : Nom fonction Date : Visa :	Approuvée par : Nom fonction Date : Visa :
---	---	---

### IDENTIFICATION DU POSTE

**Intitulé du poste :** *Coordonnateur des Temps d'Accueils Périscolaires*  
**Données relatives à l'agent :** *poste occupé par .....*  
**Taux d'emploi :** *6/35<sup>ème</sup> d'un temps complet*

### MISSIONS DU POSTE

#### **Mission générale :**

L'agent met en œuvre la politique jeunesse définie par la collectivité dans le cadre de la réforme des Rythmes Scolaires :

- Organiser les accueils dans le cadre de la réglementation fixée par la DDCS ;
- Traduire en actions concrètes les objectifs du service en lien avec le projet éducatif ;
- Programmer, planifier et mettre en œuvre le projet d'animation sur les nouveaux Temps d'Accueils Périscolaires (TAP)
- Assurer la gestion financière et administrative de ce temps d'accueil ;
- Faciliter la transition entre milieu familial et milieu scolaire.

#### **Missions ponctuelles :**

- Assurer la responsabilité de l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs en l'absence des responsables de la structure.

### FONCTIONS

- Gérer les :
  - ✓ Activités Périscolaires Municipales (budget, administration, pédagogie)
  - ✓ Activités Ludiques
  - ✓ Activités Flash !
- Assurer la rédaction, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique.
- Accueillir les familles (parents et enfants)
- Garantir la sécurité des enfants, de l'équipe et des locaux.
- Gérer et encadrer une équipe d'agents d'animation
- Assurer la diffusion de l'information des programmes d'animation.

## TÂCHES :

- 1) Rédaction du projet pédagogique élaboré en lien avec l'équipe d'animation ;
- 2) Proposition d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement ;
- 3) Coordination des projets d'animation et des propositions d'animations ;
- 4) Gestion des inscriptions aux activités ;
- 5) Accueil des familles ;
- 6) Responsabilité de l'emploi du temps des agents d'animation ;
- 7) Diffusion régulière d'informations sur les activités proposées ;
- 8) Préparation et animation des réunions d'équipe les lundis matin (élaboration en fonction de l'actualité des accueils : projet, évaluation d'actions, régulation de l'équipe...) ;
- 9) Gestion des dépenses de fonctionnement ;
- 10) Responsabilité administrative de la structure : transmission des documents nécessaires à la facturation, au suivi des heures réalisées par son équipe et à la gestion du secteur périscolaire ;
- 11) Gestion et organisation des plannings et des heures des agents : heures supplémentaires, récupérations...
- 12) Gestion de la logistique (transport, jeux, matériel, produits pharmaceutiques)

## POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

**Rattachement hiérarchique :** Direction du Service Vie Scolaire/Jeunesse et Sports

**Positionnement hiérarchique :** catégorie C Adjoint d'Animation  
Sous la responsabilité du responsable du Centre de Loisirs

### Présentation du service et du pôle :

**Service :** JEUNESSE et SPORTS

**Pôle :** Jeunesse – Accueils Périscolaires

## RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes : Relation avec les agents du service, le responsable du service, les autres services ;

Externes : Relations avec les usagers (jeunes, parents) ;  
Relations avec les partenaires institutionnels (J&S, CAF ...) ;  
Autres relations avec divers prestataires/partenaires de la structure.

## **EXIGENCES REQUISES**

### **Formation souhaitée :**

B.A.F.D ou équivalent

### **Compétences nécessaires**

- Capacité d'encadrement d'équipe
- Compétences à la gestion rigoureuse d'une structure.
- Sens de l'organisation, capacité d'anticipation
- Diplomatie, réserve et méthodes.
- Capacité d'adaptation et de remise en question.
- Connaissance de la réglementation des organismes de tutelle pour les accueils de loisirs et des collectivités territoriales.
- Connaissance de l'outil informatique

## **CADRE STATUTAIRE**

- Catégorie C
- Filière Animation
- Cadre d'emplois des Agents d'animation

## **MOYENS MATERIELS :**

*Bureau du Centre de Loisirs*

*Matériels et locaux de l'accueil dans les écoles.*

## **CONTRAINTE du POSTE :**

*pose des congés annuels sur petites et grandes vacances scolaires*

## **CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICE**

- Pics d'activités sur certaines périodes
- Disponibilité

## **INDICATEURS D'APPRECIATION DES RESULTATS**

- Nombre de jeunes accueillis
- Nombre d'animations proposées

## **EVOLUTIONS POSSIBLES DU POSTE**

- par avancement d'échelon et de grade
- par concours

## **EMPLOI DU TEMPS (6h00/semaine)**

Je soussignée .....

Reconnais avoir pris connaissance de la fiche de poste

USTARITZ,

le.....

## Exemple fiche Inscription aux T.A.P.



### Fiche d'inscription aux TAP ECOLE ARRUNTZ

Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Mon enfant sera présent de 15h30 à 16h30 (mettre une croix) :

	<u>SEPTEMBRE/OCTOBRE</u>					T O U S S A I N T	<u>NOVEMBRE/DECEMBRE</u>							
	15	22	29	6	13		LUNDI	3	10	17	24	1	8	15
LUNDI Acti'							LUNDI Acti'							
MARDI (Garderie)	16	23	30	7	14		MARDI (Garderie)	4	11	18	25	2	9	16
JEUDI Acti'	18	25	2	9	16		JEUDI Acti'	6	13	20	27	4	11	18
VENDREDI Acti'	19	26	3	10	17		VENDREDI Acti'	7	14	21	28	5	12	19

➤ **« ACTI'TM » (Engagement sur la période)**

○ Activités Physiques et Sportives :  oui  non  
Descriptif :

○ Activités Art & Culture :  oui  non  
Descriptif :

○ Activités Eco-citoyennes :  oui  non  
Descriptif :

○ Activités Scientifiques et techniques :  oui  non  
Descriptif :

➤ **« ACTI'LUDIQUES » (Engagement à la journée)**  oui  non

Descriptif :



# Fiche renseignement Agents Animation



## Fiche de renseignements Activités Périscolaires Municipales 2014/2015

L'AGENT	
Nom	
Prénom	
Téléphone	
Mail	
Qualification	

	ACTIVITE 1	ACTIVITE 2
Activités proposées		
Quelle tranche d'âge	<input type="checkbox"/> <b>groupe 1</b> : 3 - 5 ans (maxi : 14 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 2</b> : 6 - 8 ans (maxi : 18 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 3</b> : 9 - 11 ans(maxi : 18 enf)	<input type="checkbox"/> <b>groupe 1</b> : 3 - 5 ans (maxi : 14 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 2</b> : 6 - 8 ans (maxi : 18 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 3</b> : 9 - 11 ans(maxi : 18 enf)
Nbre d'enfants souhaité		
Salle nécessaire		
Matériel nécessaire		
Activités en basque	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Qualification		

	ACTIVITE 3	ACTIVITE 4
Activités proposées		
Quelle tranche d'âge	<input type="checkbox"/> <b>groupe 1</b> : 3 - 5 ans (maxi : 14 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 2</b> : 6 - 8 ans (maxi : 18 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 3</b> : 9 - 11 ans(maxi : 18 enf)	<input type="checkbox"/> <b>groupe 1</b> : 3 - 5 ans (maxi : 14 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 2</b> : 6 - 8 ans (maxi : 18 enf) <input type="checkbox"/> <b>groupe 3</b> : 9 - 11 ans(maxi : 18 enf)
Nbre d'enfants souhaité		
Salle nécessaire		
Matériel nécessaire		
Activités en basque	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Qualification		

						ACTI'TM				ACTI' LUDIQUES	Garderie	Médiathèque	T.I.C.	ETAPS	ATSEM	AGENTS ANIMATION	TOTAL		
						Enseignants	Activités physiques et sportifs	Art & Culture	Eco-citoyennes, Sciences et Techniques								Intervenants disponibles	Intervenants disponibles	Intervenants disponibles
						Mat.	Elém.	TOT	AL	APC	Nb intervenants			Nb intervenants					
LUNDI	Idekia	54	4	77	5	9	7					3				1	3	4	0
	Arruntz	36	3	55	3	6		1	1	1	3				2	2	1	6	0
	Herauritz	36	3	48	3	6		1	1	1	3		1		2	1	2	6	0
	St.Vincent	55	4	90	5	9													
	Ikastola	38	3	48	3	6	2	1			3				1	1	3	5	0
MARDI	Idekia	54	4	77	5	9		1	1	1	6		1		2	1	3	7	2
	Arruntz	36	3	55	3	6	5					3				2	1	3	0
	Herauritz	36	3	48	3	6		1	1	1	3				2	1	2	5	1
	St.Vincent	55	4	90	5	9													
	Ikastola	38	3	48	3	6	2	1							1	3	4	0	
JEUDI	Idekia	54	4	77	5	9		1	1	1	6				3	1	3	7	2
	Arruntz	36	3	55	3	6		1	1	1	3		1		2	2	1	6	0
	Herauritz	36	3	48	3	6	4					3				1	2	3	0
	St.Vincent	55	4	90	5	9													
	Ikastola	38	3	48	3	6	2	1			3				1	3	4	0	
VENDREDI	Idekia	54	4	77	5	9					9					1	3	4	5
	Arruntz	36	3	55	3	6					6					2	1	3	3
	Herauritz	36	3	48	3	6					6					1	2	3	3
	St.Vincent	55	4	90	5	9													
	Ikastola	38	3	48	3	6						3				2	1	3	0